

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur G. VAN CAUWELAERT
*Directeur à la Direction des Monuments et
des Sites – A.A.T.L.*
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : 2.043-67 / Bx-bx.067 – 04crpMP.04
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.7 /s. 356
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : BRUXELLES. Rue Ravenstein. Palais des Beaux-Arts. Présentation du « Masterplan ».
Dossier traité par Françoise BOELENS.
Avis de principe

En réponse à votre courrier du 20 octobre 2004, sous référence, reçu le même jour par fax, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 20 octobre 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

Les documents soumis à l'avis de la CRMS constituent la synthèse des différentes études préalables qui ont été menées à la demande de la Région de Bruxelles-Capitale en vue de servir de support au futur «Masterplan». L'avancement des études a été suivi par un comité d'accompagnement auquel ont également participé la DMS, les auteurs de projet et la direction du Palais des Beaux-Arts. Les délégués de la CRMS ont régulièrement fait rapport devant l'Assemblée.

Les études effectuées s'articulent autour de deux aspects fondamentaux :

1. la connaissance du bâtiment et de son évolution depuis sa construction jusqu'en 2002 (date du début des études)
2. l'évaluation de la situation existante

1. Etude historique de l'évolution du bâti.

Réalisée par une équipe pluridisciplinaire placée sous la coordination de Madame Van der Wee, auteur de projet, cette étude a servi de préalable aux recherches ultérieures. Elle a porté sur les matériaux et les couleurs d'origine, afin de contribuer à l'identification des parties originelles et à la restitution d'une chronologie de l'évolution du bâti. Elle s'est appuyée sur les documents et plans qui ont été publiés ou conservés – notamment par le Palais des Beaux-Arts, le musée Horta et la CIA Blaton (plans de béton armé) –, ainsi que sur des sondages effectués sur place.

L'étude historique de l'évolution du bâti a permis d'élaborer les documents suivants :

A. Un relevé général effectué à l'échelle de 1% de la situation existante (en 2002).

Il s'agit du premier relevé de la totalité du bâtiment qui ait été effectué. Jusqu'à présent, les seuls plans connus du Palais des Beaux-Arts étaient les 3 niveaux publiés en 1928 dans les Cahiers de Belgique. Or, la complexité de l'édifice a nécessité la réalisation de plans pour 8 niveaux différents.

B. Les plans de synthèse, établis niveau par niveau, de l'évolution du bâti depuis l'origine de la construction jusqu'en 2002, identifiant précisément pas moins de 13 phases différentes de transformation du bâtiment.

C. La reconstitution des plans de la situation construite en 1928 par Horta. Ces plans indiquent par des couleurs différentes les parties d'origine conservées et démolies.

La situation de 1928 a été choisie comme période de référence. Elle a guidé l'élaboration du plan d'intervention et étayé des options de conservation, de restauration et/ ou de restitution qui en découlent.

Entre-temps, sur base de ces documents, la direction du Palais des Beaux-Arts a entrepris, sous la supervision de Madame Van der Wee, l'enlèvement des cloisons et structures légères qui encombraient la volumétrie d'origine et altéraient la lisibilité du bâtiment. Ces travaux ont permis de redécouvrir les qualités spatiales de nombreuses salles et dégagements qui sont d'ores et déjà intégrés dans de nouveaux espaces artistiques et dont la restauration mérite d'être poursuivie.

Parallèlement, les études préalables ont été prolongées pour aboutir à la phase suivante :

2. Evaluation de la situation existante en 2002.

L'évaluation de la situation existante a donné lieu à l'établissement de deux séries de plans :

A. Plans d'évaluation de l'importance des différents locaux en fonction du concept d'origine conçu par Victor Horta, et leur répartition en :

- espaces en l'état d'origine (espaces principaux, secondaires et puits de lumière),
- espaces transformés de manière significative (transformations réversibles et irréversibles).

L'évaluation patrimoniale des locaux a été effectuée en fonction de leur état de conservation et de leur intérêt dans la dynamique spatiale globale. Les légendes de ces plans ont été longuement discutées lors de la dernière réunion du comité d'accompagnement. Ces discussions ont débouché sur plusieurs suggestions qui devraient être intégrées aux plans en vue de préciser davantage certaines légendes et certains concepts, comme ceux de réversibilité et d'irréversibilité.

B. Plans d'intervention découlant de l'étude précédente.

Un des principaux objectifs stratégiques du plan d'intervention est le rétablissement et la remise en valeur des qualités architecturales et fonctionnelles de l'édifice de Victor Horta (situation 1928).

Parmi celles-ci :

- les qualités spatiales et de distribution en plan : intégration des espaces aux différents niveaux de la ville (Rue Royale, rue Villa Hermosa, rue Ravenstein et rue Terarken) et à la liaison publique entre les deux entrées principales (Rue Royale et rue Ravenstein)
- la présence de la lumière du jour qui constitue une des éléments-clés de la lisibilité du complexe.

Le plan d'intervention prévoit la restauration à la fois des espaces principaux et secondaires, avec intégration respectueuse des nouveaux besoins liés au programme artistique et mise en conformité aux normes de sécurité et de confort. Pour les espaces ayant subi des interventions, il prévoit une restauration ou bien une rénovation dans le respect de la volumétrie d'origine selon que les transformations subies soient ou non réversibles. La salle de musique de chambre, par

exemple, serait rénovée dans le respect de la volumétrie d'origine car les transformations effectuées sont totalement irréversibles (destruction de la structure, modification des niveaux, etc.) et que cet espace ne fait pas partie intégrante des axes structurants principaux.

Les nouvelles interventions prévues par le plan sont principalement localisées dans des parties qui ne sont pas originelles (constructions en toiture côté rue Royale, terrain non bâti situé rue Villa Hermosa).

La Commission félicite le demandeur et l'auteur de projet de la qualité des études et de la pertinence des options adoptées. Elle rend un avis favorable sur les plans d'intervention sous réserve des remarques suivantes, déjà effectuées pour parties par le comité d'accompagnement :

1. Légendes du plan d'évaluation des espaces :

Pour les espaces ayant subi des transformations réversibles et irréversibles, la Commission propose d'introduire une distinction (par exemple sous forme d'une *) entre les espaces principaux et secondaires. C'est la notion de « rendement » (ou de plus value) de ce type d'espace dans la dynamique du système spatial global qui déterminera l'option retenue. Cette nuance pourra éventuellement conduire à la restitution d'un espace profondément modifié s'il est considéré comme principal et jouant un rôle structurel.

2. Les puits de lumière

Dans le plan d'évaluation, certains puits de lumière sont indiqués comme des locaux intérieurs. La Commission demande de les représenter par des pointillés, conformément à leur destination d'origine. C'est le cas, notamment, des puits actuellement occupés par l'escalier et le monte-charge situés près du restaurant, des puits de lumière situés autour du foyer 1 (foyer des chœurs), etc.

Le plan d'intervention ne prévoit pas la restitution de tous les puits de lumière. Dans cet édifice complexe construit en grande partie en contrebas des rues qui l'entourent, les puits de lumière revêtent une importance fondamentale. La Commission insiste pour qu'on leur réserve une attention privilégiée, en particulier lorsqu'ils apportent de la lumière aux axes principaux car ils permettront de redynamiser des espaces morts aujourd'hui.

3. Le plan d'intervention

Les superficies ne faisant pas partie du Palais des Beaux-Arts à son origine (situation 1928), comme le sous-sol de la rue Ravenstein, par exemple, ne devraient pas être représentées en plan de la même manière que les parties originelles. Elles doivent évidemment continuer à figurer sur les plans puisqu'elles font aujourd'hui partie intégrante du complexe et doivent participer à son bon fonctionnement.

Par ailleurs, la Commission suggère que le plan d'intervention proposé, qui intègre une réflexion à court ou à moyen terme, soit accompagné d'un plan intégrant le long terme. Dans ce plan, certains lieux qui ne peuvent être modifiés actuellement (comme le musée du cinéma, par exemple, ou certains puits de lumière) devraient replacés dans la réflexion sur la dynamique spatiale globale et les grands axes structurants. Cette réflexion permettrait d'intégrer au plan des interventions qui ont une nécessité plus patrimoniale que programmatique. Seul un document prenant en compte le long terme permettrait de ne pas perdre un des objectifs importants vers lesquels doivent tendre les travaux qui seront effectués progressivement, au fil des années à venir.

De la même manière, les plans intitulés « restitution de l'état d'origine de 1928 » devraient être complétés – petit à petit car il s'agit d'un travail de très longue haleine – par des plans à plus grande échelle de cette situation, effectués à partir de relevés précis, intégrant également les transformations successives et toutes les données techniques disponibles, rassemblées à partir des documents d'archives, des études et des sondages. De tels plans, et une parfaite

connaissance de la situation actuelle, constituent des outils indispensables pour résoudre les défis techniques posés par les exigences en matière de muséologie, de programmation artistique, de mise aux normes et de confort d'un complexe culturel de première importance pour la région bruxelloise.

Pour conclure, la CRMS approuve l'état actuel des études et encourage leur poursuite en intégrant les remarques énoncées ci-dessous, qui permettront d'affiner la méthodologie et d'accroître l'efficacité des réflexions et travaux à venir.

Enfin, pour mener à bien le projet de restauration et d'intervention initié par la Direction du Palais des Beaux-Arts dans les meilleures conditions possibles, la Commission propose aux demandeurs d'étendre la mesure de classement partiel actuelle à l'ensemble de l'édifice, tout en l'assortissant du plan d'intervention définitif tel qu'adopté. Cette manière de procéder présenterait l'avantage d'envisager l'avenir de ce bâtiment complexe de manière globale, tout en offrant au demandeur des garanties quant à la possibilité d'y développer un outil culturel performant dans le respect de ses caractéristiques patrimoniales.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.U.